



Paris, le 18 septembre 2013

Négociation du nouveau contrat antisocial Point à la mi-journée

Un mouvement qui s'amplifie

Pour la première fois, une journée d'action coordonnée est organisée par la CGT sur les différents sites de production PSA.

Pour défendre leurs droits et leur paie, dans les différents établissements, 1500 salariés de l'équipe du matin y ont participé. Le mouvement se poursuivra cet après-midi avec les équipes suivantes.

La direction joue la montre

La direction PSA joue la montre en maintenant ses projets contestés par les salariés à savoir :

- Le **gel des salaires** qui viendrait dégrader encore nos conditions de vie au cours des prochaines années, alors que les prix, les cotisations et la TVA vont augmenter.
- La **baisse de l'indemnisation des jours non travaillés** qui pénaliserait les familles dans les périodes de chômage partiel, qui frappent durement les salariés de certains sites.
- L'**intégration de la PEG** (prime d'ancienneté au-delà de 20 ans) qui serait un mauvais coup porté contre les jeunes.
- Un système de modulation **qui mettrait fin à la majoration de 45 % pour le travail du samedi et** avec lequel elle pourrait multiplier les **samedis gratuits, sans paiement à la fin du mois.**
- Les **mobilités forcées**. sans respect du volontariat pour les prêts et mutations intersites.

Elle se contente de modifications à la marge :

- les samedis seraient payés avec la paie du mois, s'ils ont été annoncés moins de 7 jours à l'avance.
- Un tiers des heures figurant en négatif dans les comptes de temps actuels seraient annulés au 1^{er} janvier 2014.

Les salariés en horaire de journée aussi dans la ligne de mire

Sur les onze jours de RTT des salariés en horaire de journée, la direction veut en utiliser 6 à sa guise, pour la journée de solidarité, d'éventuels ponts, et pour mettre ces salariés en congés forcés lors des journées non travaillées en production.

Elle veut imposer la prise des autres jours avant la fin de l'année, et menace d'annuler purement et simplement les RTT non pris en supprimant les possibilités de se les faire payer.

La CGT a rappelé que les congés appartiennent aux salariés, et estime que l'on doit pouvoir en disposer librement. Nous avons dénoncé le caractère illégal de l'annulation de jours RTT non pris, ceux-ci correspondant à un temps de travail précédemment effectué.

La CGT appelle donc les salariés du groupe à maintenir et renforcer la mobilisation pour s'opposer au recul social.